Envoyé en préfecture le 07/11/2026
Reçu en préfecture le 07/11/2026
Publié le
ID : 036-213600190-20261105-DLB0702026-DE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE JEUDI 24 SEPTEMBRE A 20H00,
Le Conseil Municipal de BOMMIERS, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bertrand JOLIBERT, le Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2026

PRÉSENTS : Bertrand JOLIBERT - Jean-Philippe JARRAUD - Elsa BERTON - Gilles LEDOUX - Sandrine BRILLAUD - Jean-Marc FAUCARD - Gabriel LÉTONDAL - Nadine PETOLON - Philippe PORNIN

EXCUSES : Alice BRENOT (pouvoir à N. PETOLON)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Philippe JARRAUD

Ordre du jour

1. PV de la séance de conseil municipal du 30 juillet 2026 (délibération)
2. Election du candidat aux Sénatoriales
3. Document Unique (délibération)
4. Rapport annuel de l'assainissement 2025 (délibération)
5. Tarifs assainissement (délibération)
6. Procédure de reprise du cimetière : constat d'abandon (délibération)
7. Tarifs cimetière
8. Restitution de la caution du logement 2 Impasse de l'Église (délibération)
9. Réévaluation du loyer et des charges du logement 2 Impasse de l'Église
10. Point sur les travaux des différentes commissions
11. Projets en cours
12. Sujets divers

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h15.

1. PV de la séance de Conseil Municipal du 30 juillet 2026 (Délibération réf DLB064/2026)

Le Maire demande aux Conseillers s'ils ont des observations sur le PV de la séance de Conseil Municipal du 30 juillet 2026, reçu par e-mail le 17 août.
Après délibération le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** l'approbation du PV qui sera signé par le Maire et le Secrétaire de séance.

Mise en ligne le : 12/11/2026 12:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Bommiers
https://www.intramuros.org/bommiers/documents_administratifs/86988

Envoyé en préfecture le 07/11/2026
Reçu en préfecture le 07/11/2026
Publié le
ID : 036-213600190-20261105-DLB0702026-DE

2. Election du candidat aux Sénatoriales

Le Maire rappelle que les Élections Sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre.
Il consultera après la séance du conseil les conseillers. Le Maire, en tant que Grand Electeur, sera le seul à voter pour une fraction de sénateurs dont le siège est renouvelé pour 6 ans.

3. Elaboration du Document Unique – Convention d'assistance du CDG36 (Délibération réf DLB065/2026)

Plusieurs lois et décrets rendent obligatoire l'élaboration d'un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans la Fonction Publique, ainsi qu'un plan d'évaluation et de prévention des Risques Psycho-Sociaux (PRS). La commune doit donc se mettre en conformité.

Pour cela, le Centre de Gestion de l'Indre (CDG 36) a été consulté pour aider à élaborer le Document Unique. Le coût de la prestation s'élève à 780 €.

La prestation comprend :

- ✓ La présentation du Document Unique et ses obligations réglementaires
- ✓ L'identification des risques par unité de travail
- ✓ La proposition de cotation des risques (gravité, fréquence)
- ✓ L'accompagnement technico-administratif à la mise en œuvre du Document Unique (méthodologie, organisation, outils …)
- ✓ La restitution de l'évaluation des risques professionnels en collectivité
- ✓ L'accompagnement dans la définition d'un plan d'actions ou programme de prévention, sa présentation effective et la mise en œuvre des actions définies par le comité de pilotage et validé par l'autorité territoriale, auprès des agents de la collectivité locale
- ✓ Le conseil et la mise à jour du DUERP (selon les conditions règlementaires en vigueur)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de faire appel au CDG 36 pour aider la commune à élaborer le Document Unique, pour un montant de prestations de 780 €, et charge le Maire de signer la convention d'assistance et de toutes les démarches nécessaires

4. Rapport annuel de l'assainissement 2025 (Délibération réf DLB066/2026)

Monsieur le Maire demande aux Conseillers s'ils ont des commentaires sur le rapport annuel 2025 présenté relatif au prix et la qualité du service public de l'Assainissement Collectif.
Il précise que ce document est utile entre autres pour l'étude de diagnostic de notre réseau actuellement en cours.

Après délibération ce rapport est approuvé **à l'unanimité**, et sera diffusé auprès des autorités concernées.

5. Tarifs assainissements (DLB067/2026)

Compte tenu du coût réel des dépenses d'exploitation du budget assainissement, qui entraine un déficit récurrent depuis des années qu'il faut abonder par le budget principal, Monsieur le Maire suggère une augmentation des tarifs. De plus le prix du m^3 d'eau à hauteur de 1.29 € minimum permettrait d'obtenir une subvention de 30 % lorsque les travaux sur le réseau seront à réaliser (25 % actuellement).

Mise en ligne le : 12/11/2026 12:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Bommiers
https://www.intramuros.org/bommiers/documents_administratifs/86988

Envoyé en préfecture le 07/11/2026
Reçu en préfecture le 07/11/2026
Publié le
ID : 036-213600190-20261105-DLB0702026-DE

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité :**

- ✓ d'augmenter le prix du m3 d'eau traitée de 12 centimes, qui passe de 1.18 € le m^3 à 1.30 € le m^3
- ✓ d'augmenter le prix de l'abonnement qui passe de 52 € à 55 € par an

Cette nouvelle tarification sera appliquée à partir du 1er janvier 2027.

Le Maire en profite pour rappeler que l'étude du réseau se terminera l'année prochaine. Un bilan sera alors donné avec les travaux à prévoir, dont le financement pourra être assuré par un nouvel emprunt, puisque l'emprunt actuel se termine en novembre 2027.

6. Procédure de reprise de concessions (délibération réf DLB068/2026)

Suite à la réunion de la Commission Cimetière le 9 septembre dernier, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avis de constat d'abandon de 33 concessions échues ou perpétuelles.
Après délibération, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** le Maire en engager la procédure de reprise de concessions en état d'abandon et le charge de toutes les formalités et signatures nécessaires.

Le Maire précise que cette procédure, qui dure 5 ans, permet de libérer de nouvelle concessions et d'ainsi éviter la construction d'un nouveau cimetière.

Le délégué de la Commission Cimetière ajoute que 12 corps sont encore à lever dans le cadre de la dernière procédure de reprise. Des devis sont en cours. La reprise de certaines concessions avec des monuments importants peut s'avérer très couteuse.

7. Tarifs cimetière

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels :

Concessions 1 à 3 places :

- ✓ Perpétuelle : 1 200 €
- ✓ 50 ans : 500 €
- ✓ 30 ans : 300 €

Concessions 4 à 6 places :

- ✓ Perpétuelle : 1 500 €
- ✓ 50 ans : 700 €
- ✓ 30 ans : 500 €

Mise en ligne le : 12/11/2026 12:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Bommiers
https://www.intramuros.org/bommiers/documents_administratifs/86988

Envoyé en préfecture le 07/11/2026
Reçu en préfecture le 07/11/2026
Publié le
ID : 036-213600190-20261105-DLB0702026-DE

Les cases de columbarium :

- ✓ 50 ans : 500 € la case
- ✓ 30 ans : 300 € la case

Les cavurnes :

- ✓ 50 ans : 500 € la cavurne
- ✓ 30 ans : 300 € la cavurne

Monsieur le Maire invite les Conseillers à réfléchir sur la pertinence de continuer à proposer des concessions perpétuelles. La plupart des communes augmente très fortement leur tarif, ou décide de ne plus en délivrer.

Le sujet des tarifs dans sa globalité sera abordé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Maire ajoute que le CAUE fait actuellement une étude pour réaménager la partie du cimetière dut du *jardin du souvenir* pour la rendre plus agréable.

Des demandes de devis sont également en cours pour pouvoir disposer d'un nouveau colombarium muni de cases pouvant accueillir 2 urnes au lieu de 4.

8 et 9 Restitution de la caution du logement 2 Impasse de l'Église / Réévaluation du loyer et des charges du logement (délibération réf DLB069/2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire actuel du logement communal situé au 2 Impasse de l'Eglise, a donné son préavis de départ le 14 septembre dernier.

Le Maire propose à cette occasion de revoir le montant du loyer et des charges (chauffage et eau chaude sanitaire) qui sont actuellement respectivement de 340 € et 80 €.

Il propose également de rendre la caution de 340 € si aucun dégât n'est constaté lors de l'état des lieux de sortie.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**

- ✓ de remettre dès que possible à la location le logement communal situé au 2 Impasse de l'Eglise
- ✓ de fixer le nouveau montant du loyer à 370 €, et le nouveau montant des charges à 90 €
- ✓ le remboursement de la caution de 340 € à Monsieur CHRISTOPHE si aucun dégât n'est constaté lors de l'état des lieux de sortie

10. Point sur les travaux et informations des différentes commissions

- ✓ Petite Enfance

  Actuellement 532 enfants sont scolarisés au sein de la Communauté de Communes.
  L'école de Saint-Aoustrille est maintenance fermée. Un accueil périscolaire est maintenu pour l'année scolaire 2026-2027.

Mise en ligne le : 12/11/2026 12:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Bommiers
https://www.intramuros.org/bommiers/documents_administratifs/86988

Envoyé en préfecture le 07/11/2026
Reçu en préfecture le 07/11/2026
Publié le
ID : 036-213600190-20261105-DLB0702026-DE

Il semble y avoir un risque d'un arrêt du R.P.I Brion / La Champenoise / Saint-Valentin en 2027.
Les crèches de Vatan et Ambrault doivent être agrandies et remises aux normes pour permettre de faire chauffer les plats et ranger les couches.

✓ Commission Voirie

Certaines portions de voirie refaites cette année sont déjà très abimées, notamment la route de Chiray qui présente des fissures importantes apparues en raison de l'été caniculaire. La garantie décennale ne pourra pas être prise en compte dans ces conditions, mais la CCCB va tout de même examiner ce dossier. Des fissures devront être comblées en 2027 pour un montant estimé à 5 000 € pour deux km.

Le pont des Minimes est en mauvais état. Un diagnostic a déjà été fait, et un état des lieux plus précis va être refait rapidement par l'ATD36. Pour l'instant il ne représente aucun danger, mais des travaux sont à prévoir au niveau de la maçonnerie, et la végétation aux abords doit être retirée
Le Syndicat du Liennet a été contacté car les prestataires qui sont intervenus sur ce pont, lors de la pose de nouvelles canalisations, n'ont pas correctement finalisé leur travail. Un rendez-vous en prévu avec toutes les parties prenantes.

Croisement de la D925 et de la Grande Rue : certains camions s'engouffrent dans cette voie car il semblerait que la rocade (VC125) n'apparaisse pas dans les GPS.
Le CAUE est venu sur place pour qu'une solution soit trouvée. Une réduction de l'entrée est à l'étude, avec une signalisation mieux adaptée : panneaux du bourg reculés pour mieux voir la rocade par exemple. Il va falloir prendre en compte la problématique des autocars et du Sictom.

11. Projets en cours

✓ CRST :
Les projets listés lors de la précédente mandature ont été reconsultés et validés.
La personne du Pays qui travaillait sur le sujet s'est retirée. Aujourd'hui il faut reprendre toutes les données du 3ième CRST dans un nouveau modèle avec le support du Pays (nouvelle personne en charge).

✓ Gites :
Les artisans qui sont venus renforcer les fondations des gites sont arrivés ce lundi. 45 pieux vont être posés. Ces travaux, qui dureront un mois, seront pris en charge par l'assurance communale.

✓ Chauffage et climatisation
Une première estimation a été obtenue pour la climatisation de la mairie, bibliothèque et salle des fêtes, ainsi que pour le remplacement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur.

✓ DETR : les nouveaux critères de projets éligibles seront envoyés fin novembre pour un dépôt de dossier fin janvier.

✓ Boites info santé : la commande sera passée en octobre, incluant les demandes des communes de la CCCB qui souhaitent participer au dispositif.

✓ Patrimoine & sentiers :
La société Médiabox va aider à concevoir une carte de la commune, à destination des habitants et des touristes.
L'ATD va répertorier tous les chemins et sentiers, ce qui permettra entre autres de créer des boucles cyclables ou pédestres. Nous allons consulter Monsieur Guillet de la CCCB puisqu'il a déjà créé une carte pour un chemin de randonnée dans le nord de la communauté de communes.

Mise en ligne le : 12/11/2026 12:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Bommiers
https://www.intramuros.org/bommiers/documents_administratifs/86988

Envoyé en préfecture le 07/11/2026
Reçu en préfecture le 07/11/2026
Publié le
ID : 036-213600190-20261105-DLB0702026-DE

Ce travail est réalisé en lien avec l'Office de Tourisme, pour le moment plus centré sur le territoire autour de Vatan, mais qui est très intéressé par nos projets dans ce domaine.

✓ Recréer du lien & requalification de notre foncier
Nous travaillons sur le cheminement au sein du bourg et la requalification des bâtiments du domaine de Boissoudy. Pour nos projets, nous sommes aidés par les services de l'Etat et du Département (nous visons une qualification pour le dispositif « Villages d'Avenir ») qui nous permettent d'accéder à des ressources importantes et de grande valeur ; dont par ex des architectes paysagistes de l'Etat qui viendront sur site prochainement.

12. Sujets divers

✓ Accueil familial n° 2 : une nouvelle famille est arrivée et recevra son premier accueilli semaine prochaine Un deuxième accueilli arrivera dans 15 jours. Une solution a été trouvée avec la CCCB pour que le loyer soit fixé en fonction du nombre d'accueillis grâce à un système de paliers.
3 devis sont à l'étude pour installer des garde-corps le long de la mare et sur la terrasse.

✓ CCCB – Commission de mutualisation : à l'étude la livraison groupée de pellets et de panneaux de bois destinés à cacher les containers des poubelles.

✓ Projet de territoire : un questionnaire de lancement à destination des Maires a été reçu. Monsieur le Maire l'a transféré aux conseillers pour que chacun puisse s'exprimer.

✓ Loi ZAN : le PLUI va être remis à jour pour être en phase avec cette loi. A voir sous quel délai et également le coût de cette mise à jour.

✓ RTE : renforcement de la ligne entre Eguzon et Marmagne : des réunions publiques sont prévues le 30 septembre à Ambrault et le 06 octobre à Neuvy-Pailloux, de 18h30 à 20h30 (entre autres)

✓ Enedis : doublement de la ligne Saint-Aoustrille – Bommiers.
Tout sera fait en souterrain. L'appel d'offre est prévu en janvier/février 2027, et les travaux en 2028.Si une tranchée est prévue entre la station et le Puits Neuf, voir la possibilité d'enterrer la fibre. Ce sujet est à l'étude au SDEI.
2 bouts de ligne Meunet-Planches /les Pelles et Route d'Ambrault/Lotissement du Flot seront supprimés. Les maisons seront alimentées autrement (en souterrain).

✓ Projet de data center : une réunion publique à Diors est prévue le 16 novembre à 19h00.

✓ Un nouveau médecin est arrivé à Neuvy-Pailloux.

Evènements - Agenda

✓ Le forum des Associations et Entrepreneurs aura lieu samedi 26 septembre comme prévu avec buvette et petite restauration assurées par le Comité des Fêtes

✓ Un concours photo a été lancé pour alimenter le calendrier 2027, avec à la clé des cartes cadeaux

✓ Un organisme commissionné par la Région Centre Val de Loire (Villeàjoie) organisera un évènement à Bommiers le vendredi 16 octobre de 17h30 à 21h00 sur la place de la Mairie, avec intervenant extérieur et animation (quizz musical). La buvette et petite restauration seront assurées par l'Association et le Comité des Fêtes.

Mise en ligne le : 12/11/2026 12:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Bommiers
https://www.intramuros.org/bommiers/documents_administratifs/86988

Envoyé en préfecture le 07/11/2026
Reçu en préfecture le 07/11/2026
Publié le
ID : 036-213600190-20261105-DLB0702026-DE

Les prochaines réunions de Conseil Municipal auront lieu le 05 novembre, le 11 décembre et le 21 janvier 2027, à 20h00. Les vœux du Maire auront lieu le 14 janvier 2027.

En fin de séance Monsieur le Maire donne la parole au public :

- ✓ Un administré demande à ce qu'une haie soit taillée, souhaite savoir ce que filme exactement la caméra rue de la Fontaine, et signale que la salle des fêtes était très salle lors de sa dernière location

Monsieur le Maire répond que le message sera passé à l'employé communal pour le problème de taille. Il précise que la caméra filme une partie de la rue mais que les maisons sont floutées comme l'exige la loi.
Concernant la salle des fêtes le nécessaire sera fait pour que cela ne se reproduise plus.

Levée de la séance à 22h30

Le Maire,
Bertrand JOLIBERT

MAIRIE DE BOMMIERS 36 (Indre)

Le Secrétaire de séance,
Jean-Philippe JARRAUD

Mise en ligne le : 12/11/2026 12:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Bommiers
https://www.intramuros.org/bommiers/documents_administratifs/86988